

Délibération n°2023_04_11_14

Objet : Attribution des subventions aux associations et autres participations pour l'exercice 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le mercredi 5 avril 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres représentés : 1

Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Laurent CHAMARD-BOIS - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

Absent représenté :

Romain CASAS-MATEU pouvoir à Xavier MIRAULT

Absents excusés :

Pascale MARCHAL - Quentin BOINET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Olivier BOUDET, adjoint délégué aux Sports, aux Associations et à la vie associative, rapporte:

La commune procède à l'attribution des subventions aux associations par une délibération spécifique, le vote du budget étant intervenu le 02 février 2023 avant le dépôt des demandes de subventions.

Les conseillers, membres du bureau d'une association bénéficiaire d'une subvention ou salariés de l'une d'elles sont priés de quitter la salle du Conseil municipal, ils ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote.

Il leur est donc demandé de se manifester s'ils sont membres du bureau d'une association bénéficiaire d'une subvention ou salariés de l'une d'elles.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
A.A.O.P (Arts Plastiques)	500,00 €
AC.PG.CATM (Anciens Combattants)	1000,00 €
AERoclUB DE L'HERAULT MONTPELLIER OCCITANIE - subvention exceptionnelle	1000,00 €
AGE D'OR PEROLIEN	1000,00 €
AGE D'OR PEROLIEN - subvention exceptionnelle	500,00 €
AMOUREUX DES JARDINS	200,00 €
ALAN JONE'S	500,00 €
APERVIE	1 900,00 €
APIC (Parents élèves)	400,00 €
BADMINTON CLUB PEROLS	500,00 €
BRIDGE CLUB DE PEROLS	500,00 €
CENTRE DE QI GONG LA FLEUR D'OR	500,00 €
COLLEGE FREDERIC MISTRAL	2000,00 €
COLLEGE LES AIGUERELLES - EDITION 2023 DES JOURNEES ACADEMIQUES ESPACE ET AERONAUTIQUE	10 000,00 €
COMITE DE LA JEUNESSE ET DES FESTIVITES DE PEROLS	500,00 €
COMITE DE LA JEUNESSE ET DES FESTIVITES DE PEROLS - subvention exceptionnelle	500,00 €
DANZARTE	500,00 €
DANSE EN TIAGS	600,00 €
DE FIL EN AIGUILLE	500,00 €
DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE 34 (DMF34)	500,00 €
DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE 34 (DMF34) - subvention exceptionnelle	500,00 €
ECOLE PEROLIENNE D'ESCALADE	2 000,00 €
ECOLE TAURINE DU MEJEAN DE PEROLS	4 000,00 €
ECOLE TAURINE DU MEJEAN DE PEROLS	1000,00 €
ECOLE DE KARATE	5000,00 €
ESPF (Entente Sportive Pérols Football)	16 000,00 €
ESPACE RENAISSANCE	1250,00 €
G.P.E.R.S (Plongée)	2 200,00 €
GRAINE DE PLUME	400,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 700,00 €
HANDBALL LATTES/PEROLS	1 500,00 €
JUDO Club de PEROLS	2 000,00 €
LES ARCHERS DE PEROLS	2 000,00 €
LES CHEVELUS EN 4L	500,00 €
LES EMAUX PEROLIENS	600,00 €
LES TEMPS DANSE	10 000,00 €
MAIN TENDUE POUR L'AFRIQUE (BENIN) AIDE SCOLARISATION ENFANTS	500,00 €
MAIN TENDUE POUR L'AFRIQUE	500,00 €
MEMOIRES LANGUEDOC 44	1 000,00 €

MENTAL'Ô	1 000,00 €
OCEAN PROTECTION FRANCE	500,00 €
PEROLS BASKET	6 000,00 €
PEROLS FOOTING	1 500,00 €
PEROLS Gymnastique Rythmique	2 000,00 €
PEROLS JUMELAGE	1 450,00 €
PEROLS JUMELAGE - subvention exceptionnelle	2 800,00 €
PEROLS PETANQUE	3 000,00 €
PEROLS PALAVAS SEVILLANES	1 000,00 €
PING PONG CLUB PEROLS	4 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	350,00 €
RSP (Retraite Sportive Pérols)	2 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00 €
SHIVA DANSE ET MOUVEMENT (HIP-HOP)	500,00 €
SHIVA DANSE ET MOUVEMENT (HIP-HOP) - subvention exceptionnelle	500,00 €
SOCIETE DE CHASSE PEROLS	1 000,00 €
STE MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	1 500,00 €
Station SNSM de Palavas-les-Flots	500,00 €
Station SNSM de Palavas-les-Flots - subvention exceptionnelle	500,00 €
SUD FRANCE SENEGAL	500,00 €
TAÏ CHI / QI-GONG PEROLS	500,00 €
TENNIS CLUB DE PEROLS	2 500,00 €
THEATRE ROULOTTE ET BERGAMOTE	6 000,00 €
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	500,00 €
VOCAÏDI Chorale	800,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	118 650,00 €

Vu la délibération 2023-04-11/13 attribuant une subvention de 30 000,00 € au Club Taurin Lou Razet de Pérols pour l'exercice 2023,

L'enveloppe pour l'attribution ultérieure de subventions exceptionnelles s'élève à 20.000,00 €.

Les subventions seront versées aux associations par mandat administratif mais pourront leur être versées en partie sous une autre forme que numéraire (bons d'achat ...) dans la limite de 10 % du montant de chaque subvention.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2023, telle que proposée ci-dessus.
- Dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 5

Mario MARCOU, Patricia NIVASSE, Laurie BELTRA, Philippe CATTIN-VIDAL, Laurent TATON

Fait à Pérois, le 18 avril 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.